

M. Horner (Acadia): L'honorable député me permettrait-il une question? Dans son raisonnement sur les modifications appropriées à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, y compris les versements à l'acre, laisse-t-il entendre que son parti appuierait une modification à cette loi qui stipulerait de tels versements?

M. Argue: Si le gouvernement propose à la Chambre une politique visant à remplir ses engagements envers les agriculteurs de l'Ouest, je suis certain qu'elle obtiendra l'appui de tous les membres de notre parti. Nous estimons que faire des versements au petit bonheur sans avoir aucune politique précise n'est pas la bonne façon de s'occuper de ce que le premier ministre a appelé le système du double prix. Que le gouvernement agisse. Nous, du parti libéral, demandons au gouvernement de présenter des mesures législatives et de tenir les engagements solennels qu'il a pris envers les cultivateurs de l'Ouest du Canada.

M. Horner (Acadia): Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, mon temps de parole est limité. Nous demandons à la Chambre d'étudier cette proposition. Nous estimons, en outre, que l'on devrait examiner la loi et son application. Il y a quantité d'employés aux termes de cette loi qui doivent faire des évaluations avant que des versements de ce genre puissent être effectués et, dans l'application de la loi, le ministre de l'Agriculture (M. Hamilton) a réuni et institué probablement l'appareil politique le plus efficace que l'Ouest du Canada ait jamais vu. Je tiens de quelques excellentes personnes travaillant au service de l'application de la loi qu'on leur a dit, en des termes non équivoques, qu'elles seraient renvoyées à moins qu'elles ne travaillent politiquement pour le parti tory. (*Exclamations*)

Une voix: C'est totalement faux!

M. Nesbitt: Et Jimmy Gardiner?

M. Argue: Avec la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, le ministre de l'Agriculture a un appareil politique tory à toute épreuve.

M. Jones: C'est ce qu'on disait du temps de Jimmy Gardiner.

M. Argue: Cette organisation fonctionne partout où la loi s'applique dans l'Ouest canadien. Aussi, je proposerais qu'un comité de la Chambre soit chargé d'étudier comment la loi est appliquée dans certains cas. Je dispose aussi de renseignements sur une autre question que j'aimerais voir tirée au clair. J'aimerais pouvoir demander aux fonctionnaires

[M. Argue.]

s'il est bien vrai qu'ils ont trois listes différentes qui leur sont remises par certains députés conservateurs. D'après ce que j'ai su, ils ont trois listes pour les nominations aux postes d'inspecteurs. Sur la première, figurent les noms de tous ceux qui postulent le poste par écrit. La deuxième renferme les noms des amis politiques qui sont recommandés par les députés...

M. Horner (Acadia): C'est honteux!

M. Argue: La troisième contient les noms des partisans qui obtiendront les postes.

M. Horner (Acadia): Monsieur l'Orateur, le député devrait avoir honte d'attaquer ainsi des personnes qui servent bien leur pays.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Horner (Acadia): Ces gens sont sans défense puisqu'ils ne peuvent s'expliquer.

M. Argue: Déférons la question à un comité. Les députés, eux, peuvent se défendre.

M. Horner (Acadia): C'est pourquoi je les défends.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si les députés veulent dire quelque chose, je leur accorderai la parole. Comme les interruptions semblent générales, je ne m'en prends à personne, mais je mets les députés en garde à ce sujet. Le député a deux minutes.

M. Horner (Acadia): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur...

M. Argue: On m'a accordé deux minutes et j'entends bien les prendre.

M. l'Orateur: On a posé la question de privilège.

M. Horner (Acadia): Nous venons d'être témoins d'une attaque disgracieuse contre des personnes qui servent leur pays en appliquant cette loi. Elles s'acquittent très bien de leurs fonctions et elles ne peuvent se défendre à la Chambre. J'estime que le député d'Assiniboia...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Horner (Acadia): ... a violé les privilèges de la Chambre en parlant comme il l'a fait.

M. l'Orateur: A l'ordre! Une question de privilège est de portée très restreinte et touche les privilèges des députés. Quant à savoir si un député est allé trop loin ou pas assez au sujet de personnes qui ne sont pas ici, il n'y a pas là matière à poser la question de privilège. Le député pourra certes s'expliquer quand il prendra la parole au cours du débat.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, ce que j'ai dit ne constituait nullement une attaque contre les bonnes gens qui veillent à l'application de l'aide à l'agriculture des Prairies. C'est une